



MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

366, RUE SAINTE-ANNE
YAMACHICHE (QUÉBEC) G0X 3L0
TÉLÉPHONE : 819 296-3795
TÉLÉCOPIEUR : 819 296-3542

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Paul Carboneau, maire
Dominic Germain, Mario Poisson, Serge Ferron, Dany Trahan, Gaétan Beauclair, conseillers

AVIS DE CONVOCATION

À une séance ordinaire du conseil municipal le lundi 1^{er} avril 2019
à l'hôtel de ville d'Yamachiche à 19 h 30.

RENCONTRE VÉRIFICATEUR 19 H

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2019
3. **Correspondance**
 - 3.1 Dépôt correspondance
4. **Période de questions des contribuables**
5. **Résolutions relatives aux travaux publics et urbanisme**
 - 5.1 Régie aqueduc de Grand Pré
 - 5.1.1 Consommation
 - 5.2 Adoption Règlement no 460 modifiant le règlement de zonage no 309 en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Maskinongé
 - 5.3 Adoption Règlement no 461 modifiant le règlement de zonage no 309 concernant les panneaux-réclames en bordure de l'autoroute 40
 - 5.4 Adoption Règlement no 462 modifiant le règlement de zonage no 309 concernant les piscines et spa
 - 5.5 Chargé de projets Service des travaux publics



MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

366, RUE SAINTE-ANNE
YAMACHICHE (QUÉBEC) G0X 3L0
TÉLÉPHONE : 819 296-3795
TÉLÉCOPIEUR : 819 296-3542

-
- 5.6 Embauche permanent journalier saisonnier Travaux publics
 - 5.7 Acceptation du principe de réalisation des travaux de remplacement du P-04351
 - 5.8 Adjudication Marquage routier 2019
 - 5.9 Appel d'offres - Fauchage des abords de route 2019
 - 5.10 Appel d'offres : Nettoyage et pompage de ponceaux, d'égouts pluvial et sanitaire
 - 5.11 Appel d'offres – Pavage de recouvrement et rapiéçage
 - 5.12 Aménagement paysager – Contrat 2019
 - 5.13 Mandat étude du niveau sensibilité du ruisseau en aval du développement TSA III
 - 5.14 Achat trois (3) compteurs au bassin Sainte-Victoire
- 6. Résolutions relatives aux loisirs**
- 6.1 Compensation financière aux infrastructures sportives hors territoire hiver 2018-2019
 - 6.2 Autoriser la coordonnatrice des loisirs à faire une demande au ministère du Transport pour la fermeture de la rue Sainte-Anne
 - 6.3 Remplacement panneau incendie
- 7. Résolutions relatives à l'incendie et sécurité publique**
- 7.1 Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence pour l'année 2019
 - 7.2 Rapport d'activité schéma de couverture de risques
- 8. Résolutions relatives à l'administration**
- 8.1 Chèques fournisseurs
 - 8.1.1 Augmentation de la mémoire des portables membres du conseil
 - 8.2 Contrôle des dépenses # 328
 - 8.3 Règlement no 452 amendant le règlement no 449 concernant l'usage des produits du tabac et autres substances dans l'ensemble des endroits publics de la municipalité
 - 8.4 Contrat d'embauche indéterminé agente de bureau
 - 8.5 Adhésion Fédération des Villages-relais du Québec
 - 8.6 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2018
 - 8.7 Nommer les vérificateurs pour l'année 2019
 - 8.8 Permanence agente de bureau réception/taxation



MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

366, RUE SAINTE-ANNE
YAMACHICHE (QUÉBEC) G0X 3L0
TÉLÉPHONE : 819 296-3795
TÉLÉCOPIEUR : 819 296-3542

- 8.9 Approbation du règlement #268-19 décrétant des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge dans le parc industriel régional; l'acquisition de terrains situés au nord de la Phase I; pour entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réalisation d'une Phase II, à l'acquisition desdits terrains et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par emprunt à long terme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 \$)
 - 8.10 Transport adapté participation année 2019
 - 8.11 Félicitations aux organisateurs et aux lauréats du Gala de la Soirée des Sommets
- 9. Dossiers déposés pour informations**
- 9.1 Direction générale
 - 9.2 Factures diverses
 - 9.3 Rencontres régionales
- 10. Tour de table des élus municipaux**
- 11. Levée de l'assemblée _____**